



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le vendredi 10 décembre 2021 — N° 23

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Birnbaum (D’Arcy-McGee) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Conseil des éducateurs noirs du Québec.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner les initiatives pour favoriser le recrutement de la main-d’oeuvre dans le Haut-Richelieu.

M. Rousselle (Vimont) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Gérard Charlebois, président fondateur de la Fondation Aide à la jeunesse.

M. Roberge (Chambly) fait une déclaration afin de féliciter les lauréates du gala #EntrepreneurEs.

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de féliciter les organisateurs du Triathlon Bionick Lac-Etchemin.

10 décembre 2021

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'entreprise Remorquage provincial Jacques-D'Anjou inc.

M. Caron (Portneuf) fait une déclaration afin de rendre hommage à une ex-mairesse et à six ex-maires de la circonscription de Portneuf, récipiendaires de la Médaille de l'Assemblée nationale.

M. Nadeau-Dubois (Gouin) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme Solon.

Mme Picard (Soulanges) fait une déclaration afin d'offrir des vœux aux citoyens de la circonscription de Soulanges à l'occasion du temps des fêtes.

À 9 h 51, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 04.

10 décembre 2021

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 799 Loi sur le droit à la déconnexion

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **170** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 799.

Dépôts de documents

Mme McCann, ministre de l'Enseignement supérieur, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

(Dépôt n° 186-20211210)

10 décembre 2021

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport actuariel modifiant l'Évaluation actuarielle du Régime de rentes du Québec au 31 décembre 2018.

(Dépôt n° 187-20211210)

M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport actuariel du régime québécois d'assurance parentale au 31 décembre 2020.

(Dépôt n° 188-20211210)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 28 octobre 2021 par M. Zanetti (Jean-Lesage) concernant l'annulation du projet de règlement visant à hausser la norme sur le nickel;

(Dépôt n° 189-20211210)

La réponse à la question écrite n° 33 concernant la fermeture des bureaux de Services Québec de Saint-Pascal, Percé et New Carlisle, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 25 novembre 2021 par M. LeBel (Rimouski).

(Dépôt n° 190-20211210)

10 décembre 2021

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 7, 8 et 9 décembre 2021, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 7, Loi visant à faciliter le déroulement des prochaines élections générales provinciales dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et modifiant la Loi électorale. Le rapport contient des amendements au projet de loi, dont un au titre.

(Dépôt n° 191-20211210)

Dépôts de pétitions

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 4 533 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la protection du droit d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise.

(Dépôt n° 192-20211210)

M. Lefebvre, whip en chef du gouvernement, en remplacement de M. Tardif (Rivière-du-Loup-Témiscouata), dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 1 529 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien du service de traversier de Rivière-du-Loup.

(Dépôt n° 193-20211210)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

10 décembre 2021

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1, 84.3 et 185 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, conjointement avec M. Fortin, leader de l'opposition officielle, Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, propose :

QU'à l'occasion de son départ à la retraite, l'Assemblée nationale souligne les 40 années de carrière de monsieur Gilles Jourdain en son sein;

QU'elle souligne qu'au fil des ans, il a occupé diverses fonctions au service de cette institution et de ses membres, notamment en tant que page, que responsable de l'équipe des pages et que sergent d'armes adjoint;

QU'elle reconnaisse qu'il a été le premier responsable de l'équipe des pages, dès la création du programme à l'Assemblée en 2009, lui permettant de côtoyer 13 cohortes de pages, ce qui représente plus de 180 étudiantes et étudiants avec qui il a partagé généreusement ses connaissances et sa passion pour l'Assemblée;

QU'elle rappelle qu'il a été un témoin privilégié des grands débats ayant eu lieu au sein de cette chambre au cours des quarante dernières années;

QU'elle le remercie pour le respect de l'institution, le dévouement, le professionnalisme dont il a su faire preuve dans le cadre de ses fonctions.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 171 en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

10 décembre 2021

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et des députés indépendants, propose :

QUE conformément aux articles 104 et 105 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), M. Philippe Berthelet soit nommé de nouveau membre de la Commission d'accès à l'information, affecté à la section juridictionnelle, pour un mandat débutant le 12 décembre 2021 et se terminant le 31 décembre 2023 et que sa rémunération et ses autres conditions de travail soient celles contenues dans le document ci-annexé que je dépose.

Puis, il dépose :

La rémunération et les autres conditions de travail de M. Philippe Berthelet comme membre de la Commission d'accès à l'information.

(Dépôt n° 194-20211210)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 104 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, un vote requérant l'approbation des 2/3 des membres de l'Assemblée est tenu; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, M. Jolin-Barrette (Borduas) informe l'Assemblée de son intention de ne pas prendre part au vote.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **172** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

10 décembre 2021

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et des députés indépendants, propose :

QUE, conformément aux articles 106 et 107 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), M. Mathieu Breton soit nommé de nouveau membre de la Commission de la fonction publique, pour un mandat de quatre ans à compter du 14 décembre 2021.

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 106 de la Loi sur la fonction publique, un vote requérant l'approbation des 2/3 des membres de l'Assemblée est tenu; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **173** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et des députés indépendants, propose :

QUE, conformément aux articles 526 et 528 de la Loi électorale (chapitre E-3.3), M. Kevin Bouchard, professeur adjoint, Faculté de droit, Université Laval, soit nommé commissaire de la Commission de la représentation pour un mandat de cinq ans à compter des présentes.

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 526 de la Loi électorale, un vote requérant l'approbation des 2/3 des membres de l'Assemblée est tenu ; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **174** en annexe)

Pour : **106** Contre : **10** Abstention : **0**

10 décembre 2021

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et des députés indépendants, propose :

QUE, conformément aux articles 526 et 528 de la Loi électorale (chapitre E-3.3), Mme Édith Gravel, directrice du Service d'aménagement, MRC de Matawinie, soit nommée commissaire de la Commission de la représentation pour un mandat de cinq ans à compter des présentes.

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 526 de la Loi électorale, un vote requérant l'approbation des 2/3 des membres de l'Assemblée est tenu ; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 175 en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, conjointement avec Mme Charest, ministre responsable de la Condition féminine, Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 60^e anniversaire de l'élection de Marie-Claire Kirkland, première femme à avoir été élue députée à l'Assemblée nationale du Québec.

10 décembre 2021

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **176** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Dorion (Taschereau), conjointement avec M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne qu'à travers le projet de loi n° 44, les règles régissant le Fonds vert ont été modifiées, avec notamment l'objectif d'en améliorer l'efficacité en regard de la lutte contre les changements climatiques;

QUE l'Assemblée nationale demande qu'aucune somme du Fonds d'électrification et de changements climatiques ne soit utilisée pour la construction du tunnel Québec-Lévis.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **177** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

10 décembre 2021

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Rousselle (Vimont), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'excellent travail des constables spéciaux de l'Assemblée nationale, des palais de justice et des édifices gouvernementaux qui assurent la sécurité des parlementaires, des employés et des visiteurs, ainsi que celui des gardes du corps du gouvernement du Québec qui assurent la protection des membres du Conseil des ministres et des chefs de l'opposition;

QU'elle exprime son souhait que la négociation pour établir leur prochaine convention collective tienne compte des conditions particulières dans lesquelles évoluent les hommes et les femmes de ces professions, notamment la dangerosité et l'impossibilité de faire des moyens de pression, ainsi que de la comparaison salariale avec des métiers similaires;

Enfin, qu'elle souhaite un règlement dans les plus brefs délais à la satisfaction commune des parties.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 178 en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

10 décembre 2021

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, conjointement avec M. Rousselle (Vimont), M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que les policiers de partout au Québec assurent quotidiennement la sécurité des personnes et des biens, sauvegardent les droits et les libertés, sont attentifs aux victimes et à leurs besoins et sont des acteurs incontournables dans nos communautés;

QU'elle constate que les corps de police et chacun de leurs membres remplissent un rôle fondamental au sein de notre société en maintenant la paix, l'ordre et la sécurité publique et préviennent la commission des crimes et des infractions aux lois ou aux règlements;

QU'elle souligne qu'ils accomplissent cette importante mission dans le respect des plus hautes normes de comportement, d'éthique et de déontologie;

QU'elle souligne de plus que l'importance de leurs fonctions a été décuplée tant par le rôle assumé tout au long de la pandémie que par l'accomplissement de mandats importants en matière de violence conjugale, de violence armée et de lutte à l'exploitation sexuelle des mineurs et qu'ils ont su adapter continuellement leurs interventions aux nouveaux défis qui s'imposent à eux, en faisant montre de courage et d'abnégation;

QU'elle félicite et exprime avec fierté toute son admiration aux policiers oeuvrant au Québec.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 179 en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

10 décembre 2021

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 11, Loi visant à augmenter l'offre de services de première ligne par les médecins omnipraticiens et à améliorer la gestion de cette offre, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques le mardi 18 janvier 2022 de 9 h 30 à 12 h 20 et de 14 heures à 17 h 30, le mercredi 19 janvier 2022 de 9 h 30 à 12 h 05 et de 14 heures à 17 h 30 et le jeudi 20 janvier de 9 h 30 à 12 h 05 et de 14 heures à 15 h 40;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Fédération des médecins omnipraticiens du Québec
Fédération des médecins résidents du Québec
Fédération médicale étudiante du Québec
Fédération des médecins spécialistes du Québec
Collège des médecins
Association des infirmières praticiennes spécialisées du Québec
Me Paul Brunet, Conseil pour la protection des malades
Regroupement provincial des comités des usagers
Mylaine Breton, Chaire de recherche du Canada sur la gouvernance clinique dans les services de première ligne
Dr Antoine Groulx, Unité de soutien - système de santé apprenant (SSA) Québec
Vérificateur général du Québec
Alliance des patients pour la santé
L'ordre des infirmières et infirmiers du Québec
L'Association québécoise des pharmaciens propriétaires
CIUSSS de la Capitale-Nationale
Commissaire à la santé et au bien-être
CISSS Bas-St-Laurent
Collège québécois des médecins de famille
Fédération interprofessionnelle de la Santé du Québec

10 décembre 2021

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 5 minutes 34 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 43 secondes pour l'opposition officielle, 56 secondes au deuxième groupe d'opposition, 56 secondes au troisième groupe d'opposition et finalement 51 secondes au député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi :

17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition et 2 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QU'une suspension de 10 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par visioconférence;

QUE le ministre Santé et des Services sociaux soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **180** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

10 décembre 2021

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de la culture et de l'éducation, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 9, Loi sur le protecteur national de l'élève, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques le mardi 18 janvier 2022, de 9 h 30 à 12 h 20 et de 14 heures à 17 h 30, ainsi que le mercredi 19 janvier 2022, de 9 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 17 h 30;

QU'à cette fin, la Commission entende les organismes suivants :

Fédération autonome de l'enseignement
Association des comités de parents anglophones
Fédération des syndicats de l'enseignement
Fédération des centres de services scolaires du Québec
Protecteur du citoyen
Béliers solidaires
Groupe « La voix des jeunes compte »
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
Association des commissions scolaires anglophones du Québec
Fédération québécoise de l'autisme
Mouvement « Je protège mon école publique »
Coalition de parents d'enfants à besoins particuliers du Québec
Conseil en Éducation des Premières Nations
Regroupement des comités de parents autonomes du Québec
Fédération des comités de parents du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

10 décembre 2021

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par visioconférence;

QU'une suspension de 10 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre de l'Éducation soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **180** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 45, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

10 décembre 2021

Les travaux reprennent à 11 h 54.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 252 et 253 du Règlement, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 7, Loi visant à faciliter le déroulement des prochaines élections générales provinciales dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et modifiant la Loi électorale.

Après débat, le rapport est mis aux voix; à 12 heures, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

Les travaux reprennent à 12 h 04.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° 182 en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

10 décembre 2021

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, Mme LeBel, ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale, propose que le projet de loi n° 7, Loi modifiant la Loi électorale (*titre modifié*), soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; à 12 h 43, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

Les travaux reprennent à 12 h 44.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **183** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 7, Loi modifiant la Loi électorale (*titre modifié*), est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 5, Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 25 mars 2021 et à certaines autres mesures.

10 décembre 2021

Le rapport est mis aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **184** en annexe)

Pour : **73** Contre : **43** Abstention : **0**

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Girard, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 5, Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 25 mars 2021 et à certaines autres mesures, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **185** en annexe)

Pour : **73** Contre : **43** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 5 est adopté.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 1^{er} février 2022, à 13 h 40.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

10 décembre 2021

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **186** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

À 13 heures, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 1^{er} février 2022, à 13 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le vendredi 10 décembre 2021, à 14 h 45, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 5 Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 25 mars 2021 et à certaines autres mesures
- n° 7 Loi modifiant la Loi électorale (*titre modifié*)
- n° 8 Loi visant à reporter l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la Loi transférant au commissaire au lobbyisme la responsabilité du registre des lobbyistes et donnant suite à la recommandation de la Commission Charbonneau concernant le délai de prescription applicable à la prise d'une poursuite pénale

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

10 décembre 2021

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) :

(Vote n° 170)

POUR - 115

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Montarville)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	St-Pierre (PLQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Ciccione (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

10 décembre 2021

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, conjointement avec M. Fortin, leader de l'opposition officielle, Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition :

(Vote n° 171)

(Identique au vote n° 170)

10 décembre 2021

Sur la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que M. Philippe Berthelet soit nommé de nouveau membre de la Commission d'accès à l'information :

(Vote n° 172)

POUR - 115

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Montarville)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Bussièrre (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (IND)	Zanetti (QS)
Cicccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

10 décembre 2021

Sur la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que M. Mathieu Breton soit nommé de nouveau membre de la Commission de la fonction publique :

(Vote n° 173)

POUR - 116

Allaire (CAQ)	Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gronin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Bussièrre (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	

10 décembre 2021

Sur la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que M. Kevin Bouchard soit nommé commissaire de la Commission de la représentation :

(Vote n° 174)

POUR - 106

Allaire (CAQ)	David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Richard (PQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ouellet (PQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ouellette (IND)	Thériault (PLQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	Weil (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	

CONTRE - 10

Dorion (QS)	Labrie (QS)	Marissal (QS)	Zanetti (QS)
Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Massé (QS)	
Ghazal (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	

10 décembre 2021

Sur la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que Mme Édith Gravel soit nommée commissaire de la Commission de la représentation :

(Vote n° 175)

POUR - 116

Allaire (CAQ)	Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gronin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Bussièrre (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	

10 décembre 2021

Sur la motion de Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, conjointement avec Mme Charest, ministre responsable de la Condition féminine, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski):

(Vote n° 176)

POUR - 115

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Montarville)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Groncin (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	St-Pierre (PLQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	(Lavolette–Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Mélançon (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

10 décembre 2021

Sur la motion de Mme Dorion (Taschereau), conjointement avec M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski):

(Vote n° 177)

(Identique au vote n° 176)

Sur la motion de M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Rousselle (Vimont), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski):

(Vote n° 178)

(Identique au vote n° 176)

Sur la motion de Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, conjointement avec M. Rousselle (Vimont), M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski):

(Vote n° 179)

(Identique au vote n° 176)

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement :

(Vote n° 180)

(Identique au vote n° 176)

10 décembre 2021

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement :

(Vote n° 181)

(Identique au vote n° 176)

10 décembre 2021

Sur le rapport de la Commission des institutions :

(Vote n° 182)

POUR - 116

Allaire (CAQ)	Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gronin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Bussièrre (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	

10 décembre 2021

Sur la motion de Mme LeBel, ministre responsable des Institutions démocratiques
et de la Réforme électorale :

(Vote n° 183)

(Identique au vote n° 182)

10 décembre 2021

Sur le rapport de la Commission des finances publiques :

(Vote n° 184)

POUR - 73

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Côte-du-Sud)
(Prévost)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Champlain)	(Berthier)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Boutin (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Roy (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Legault (CAQ)	(Montarville)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chauveau)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Martel (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	McCann (CAQ)	Thouin (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)

CONTRE - 43

Anglade (PLQ)	Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Richard (PQ)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Rizqy (PLQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (QS)	Rotiroti (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Ménard (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
David (PLQ)	Leduc (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)

10 décembre 2021

Sur la motion de M. Girard, ministre des Finances :

(Vote n° 185)

(Identique au vote n° 183)

10 décembre 2021

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 186)

POUR - 115

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Montarville)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	St-Pierre (PLQ)
Bussièrre (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	